



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2015
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)

Note verbale datée du 21 avril 2015, adressée à la Présidente du Comité par la Mission permanente d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Sultanat d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) et a l'honneur de se référer à la note datée du 11 mars 2015 concernant l'application des mesures imposées aux paragraphes 11 et 15 de la résolution 2140 (2014).

Attaché à l'application de la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité, le Sultanat d'Oman a pris toutes les mesures nécessaires pour appliquer efficacement les mesures imposées à ses paragraphes 11 (gel des avoirs) et 15 (interdiction de voyager).

